

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 28 mars 2024

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 22 (Mme le Maire ne prend pas part au vote)
Absents : 5
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme FERRERES France
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à Mme ARNAUD Sandrine
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. FOURNEAU Julien
M. BELLOC Didier donne procuration à M. DEBARGE Francis
Mme BAECKEROOT Marie-Hélène donne procuration à M. MERCIER Philippe

Objet : FINANCES – Compte Financier Unique 2023

Le Compte Financier Unique se substitue aux deux comptes financiers existants : le compte de gestion établi par le comptable public et le compte administratif établi par la commune.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

M. Lavie, adjoint aux finances, présente les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023.

Considérant qu'il convient de clôturer l'exercice 2023, le Conseil Municipal sous la présidence de M. Loïc LE BLEVEC après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le CFU,

Considérant que Mme Jackie Galabrun-Boulbes, Maire, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice budgétaire 2023, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

La présente affaire a été présentée à la commission des finances du 6 mars 2024.

**RESULTAT DE L'EXERCICE
 CFU 2023
 SAINT-DREZERY**

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale A	4 391 610,53	3 462 690,56	7 854 301,09
	Titres de Recettes émis B	3 375 182,40	2 773 279,49	6 148 461,89
	Réduction de titres C	0,00	31 244,44	31 244,44
	Recettes nettes (D=B-C)	3 375 182,40	2 742 035,05	6 117 217,45
	Reste à Réaliser	0,00		0,00
Dépenses	Prévision budgétaire totale E	4 391 610,53	3 462 690,56	7 854 301,09
	Mandats émis F	1 306 962,72	2 348 383,93	3 655 346,65
	Annulations de mandats G	0,00	1 159,56	1 159,56
	Reste à Réaliser	0,00		0,00
	Dépenses nettes (H=F-G)	1 306 962,72	2 347 224,37	3 654 187,09
Résultat de l'Exercice 2023	((D)-(H)) Excédent	2 068 219,68	394 810,68	2 463 030,36
	((H)-(D)) Déficit			0,00

RESULTAT D' EXECUTION DU BUDGET

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent - Cpte Gestion 2022 (1)	Part affectée à l'investissement (2) du CA 2023 (1068)	Solde à l'exécution Cpte Gestion 2023 (3)	Résultat de clôture 2023 = 1+2+3
Investissement	-1 822 013,33 €		2 068 219,68 €	246 206,35 €
Fonctionnement	2 874 257,89 €	-1 822 013,33 €	394 810,68 €	1 447 055,24 €
Total	1 052 244,56 €	-1 822 013,33 €	2 463 030,36 €	1 693 261,59 €

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune.

Éléments de contexte

L'année 2023 est marqué par l'inflation, la hausse du coût de l'énergie et la poursuite des travaux de l'hôtel de ville.

Les chiffres 2023

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

1. La section de fonctionnement

Les évolutions de la section de fonctionnement :

- La progression des dépenses de +162 389,25 € (+7,43%)
- La progression des recettes de + 218 137,09 € (+8,64%)

Les dépenses de fonctionnement représentent 64 % des dépenses réalisées en 2023 (fonctionnement + investissement).

Tableau comparatif du réalisé entre 2022 et 2023

Section de fonctionnement					
Chapitre nature	CA 2022	BP 2023	CA 2023	DIFF CA 23/22	%
DEPENSES					
011 - Charges à caractère général	643 846,50 €	779 139,00 €	703 375,40 €	59 528,90 €	9,25%
012 - Charges de personnel	1 150 129,92 €	1 265 498,20 €	1 214 019,32 €	63 889,40 €	5,55%
014 - Atténuations de produits	167 777,45 €	168 000,00 €	168 472,96 €	695,51 €	0,41%
022 - Dépenses imprévues Fonct		0,00 €		0,00 €	
023 - Virement à la sect° d'investis.		0,00 €		0,00 €	
042 - Opérations d'ordre entre section	89 347,40 €	0,00 €	128 463,90 €	39 116,50 €	43,78%
65 - Autres charges gestion courante	115 815,97 €	124 423,00 €	115 935,88 €	119,91 €	0,10%
66 - Charges financières	17 917,88 €	17 198,33 €	16 696,91 €	-1 220,97 €	-6,81%
67 - Charges Exceptionnelles	- €	500,00 €	260,00 €	260,00 €	
68 - Dotations aux amortissement	- €	54 587,47 €		0,00 €	
TOTAUX	2 184 835,12 €	2 409 346,00 €	2 347 224,37 €	162 389,25 €	7,43%
RECETTES					
002 - Excédent antérieur reporté Fonc			0,00 €		
013 - Atténuation de charges	28 628,55 €	10 000,00 €	34 992,42 €	6 363,87 €	22,23%
		0,00 €		0,00 €	
70 - Produits des services	286 336,63 €	257 900,00 €	320 104,71 €	33 768,08 €	11,79%
72- Travaux en régie		12 000,00 €		0,00 €	
73 - Impôts et taxes	40121,57	40 013,00 €	40 381,76 €	260,19 €	0,65%
731	1 736 389,02 €	1 693 397,00 €	1 893 051,97 €	156 662,95 €	9,02%
74 - Dotations et participations	332 088,47 €	327 681,00 €	365 136,56 €	33 048,09 €	9,95%
75 - Autres produits gestion courant	82 934,95 €	68 355,00 €	76 436,05 €	-6 498,90 €	-7,84%
76 - Produits Financiers				0,00 €	
77 - Produits exceptionnels			0,00 €	0,00 €	
042 - Opérat° d'Ordre entre Sect°	17 398,77 €		11 931,58 €	-5 467,19 €	-31,42%
TOTAUX	2 523 897,96 €	2 409 346,00 €	2 742 035,05 €	218 137,09 €	8,64%

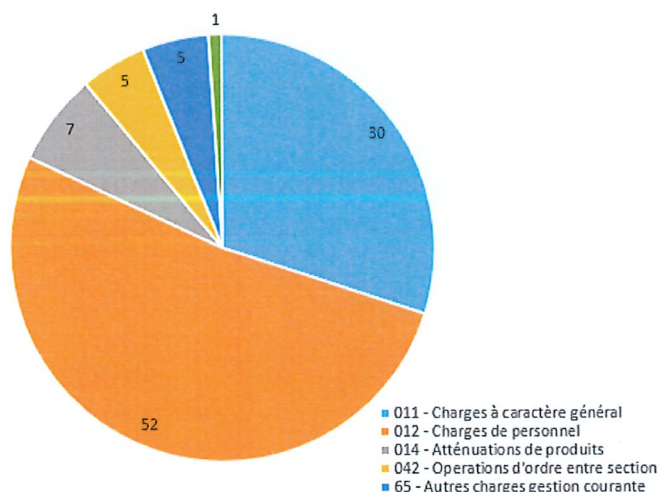
Un excédent de fonctionnement de 394 810,68 € (339 062,84 € en 2022 - 294 514,05 € au CA 2021) soit une hausse de l'excédent de 55 747,84 € (44 549 € en 2022).

Les éléments significatifs des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 2 347 224,37 €
 (2 184 835 € au CA 2022) +162 389,25 € = + 7,4%

- Dépenses réelles : 2 218 500 €.

Les dépenses de gestion des services se décomposent comme suit :

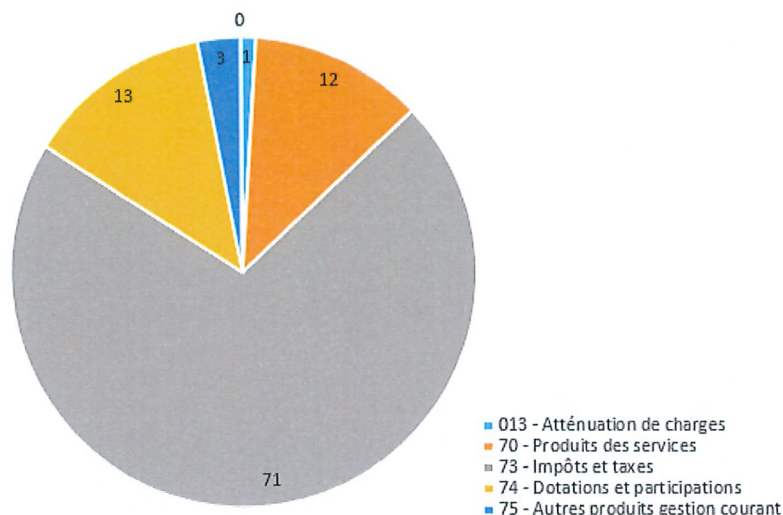
- Les charges à caractère général - chapitre 011 : 703 375 € (représentent 30 % des dépenses réelles de fonctionnement (+59 529 €)
 - Énergie et électricité : + 48 535 € (avec une économie réalisée de 21 000 € grâce aux écogestes) sinon l'augmentation aurait été de 69 000 €
 - Respect des crédits alloués par service avec un budget donné « contraint »
- Les charges de personnel – chapitre 012 : 1 214 019 €, elles représentent 52 % des dépenses réelles (+63 889 €) à corriger par les atténuations de charges de 34 992 € (recettes)
L'augmentation est due à différents points : école et jeunesse liées à l'accroissement de population, revalorisation du point d'indice, évolution des carrières, maladie, congés maternité, dédoublement RPE, accroissement activité bibliothèque // poste comptabilité passé en prestation de services.
- Les participations à la métropole : 168 473 € (167 777 € en 2023) - 7%
- Les autres charges de gestion : 5%, elles sont stables
- Les charges financières représentent : 1 %, elles sont stables



Les éléments significatifs des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 2 742 035 € (2 523 898 € en 2022) soit + 218 137 € = +8,7% :

Recettes réelles qui sont les recettes de gestion des services : 2 730 103 € (2 506 499 € en 2022)

- 0013 – Atténuation de charges (remboursement traitement agents absents : 34 992 €
- 73 - Les impôts et taxes représentent 71 % des recettes, + 1 point
- 74 - Les dotations et participations représentent 13% des recettes (constant)
- 70- Les produits des services (régie...) représentent 12 % des recettes, +1 pt
- 75 - Les loyers des locations représentent 3% des recettes (constant)



2. La section d'investissement

Elle présente **un excédent de 2 068 220 €**.

Cela est due au recours à l'emprunt de 1 000 000 € réalisé fin 2023.

Les dépenses d'investissement représentent 36% des dépenses réalisées en 2023 (fonctionnement + investissement).

Les éléments significatifs des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 1 306 963 € (745 418 € en 2022)

- Achats de terrains : 2 652 €
- Régénération des 2 terrains de tennis : 19 589 €
- Aménagement chemin piétonnier Gortin : 39 768 €
- Mobilier du parc : 15 208 €
- Différents travaux dans les bâtiments (toiture Cardonnet, clim motricité maternelle, acompte automatisation chauffage, portes Brassens...) : 53 681 € + 41 416 €
- Travaux en régie : 11 932 €
- Petit matériel, éclairage led, chaudière école maternelle...) : 15 616 €
- Matériel de transport (débroussailleuse autoportée, véhicule PM) : 17 596 €
- Équipement informatique des services et serveur : 16 267 €
- Mobilier (école, tables, ALP...) : 12 915 €
- Autres immobilisations (équipement RPE, arbre sculpté, stores école...) : 24 348 €
- ACi : 39 378 €
- Hôtel de ville études : 73 862 €
- Hôtel de ville travaux : 727 143 €
- Remboursement capital emprunt : 116 883 € (124 013 € en 2022)

Les éléments significatifs des recettes d'investissement qui s'élèvent à 3 375 182 € (349 146 € en 2022)

- FCTVA : 45 988 €
- Taxe d'aménagement : 51 244 €
- Subventions reçues pour 270 402 € (70 108 € en 2022)
- Compte 1068 : 1 822 013 €
- Emprunt : 1 000 000 €



En conclusion

Un résultat positif sur l'exercice avec un excédent de fonctionnement en hausse à 394 811 €.

Un résultat cumulé 2023 de 1 693 262 € (1 052 244 € en 2022)

Une vigilance à maintenir pour ne pas laisser l'épargne brute se dégrader qui va nécessiter une augmentation du taux de la Taxe Foncière Propriété Bâti, TFPB et la poursuite d'économies en fonctionnement pour atténuer l'impact des dépenses supplémentaires sur l'excédent de fonctionnement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants (Mme le Maire ne prend pas part au vote):

- CONSTATE que Mme Jackie GALABRUN-BOULBES, a quitté la salle,
- ADOPTE le Compte Financier Unique 2023, lequel peut se résumer ainsi que présenté sur le tableau ci-avant et signe le document joint à la présente délibération.

Pour copie conforme



Le Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le